

# Auvergne-Rhône-Alpes en tête des PIB de province

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 88 • Mars 2021

En France, Auvergne-Rhône-Alpes occupe la deuxième place des régions les plus productrices de richesse, derrière l'Île-de-France. Le secteur tertiaire tire la croissance régionale vers le haut et génère une part grandissante de la valeur ajoutée. L'industrie voit sa part relative diminuer mais reste plus ancrée que dans d'autres régions. Entre 2000 et 2018, l'ensemble des branches d'activité enregistrent une hausse en volume de leur valeur ajoutée. Le revenu disponible par habitant reste élevé dans la région et croît au même rythme qu'en France de province.

En 2018, le **produit intérieur brut** d'Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 272,6 milliards d'euros, représentant 12 % du total national, une part conforme au poids démographique de la région en France. Auvergne-Rhône-Alpes occupe ainsi la première place des régions de province, devant la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

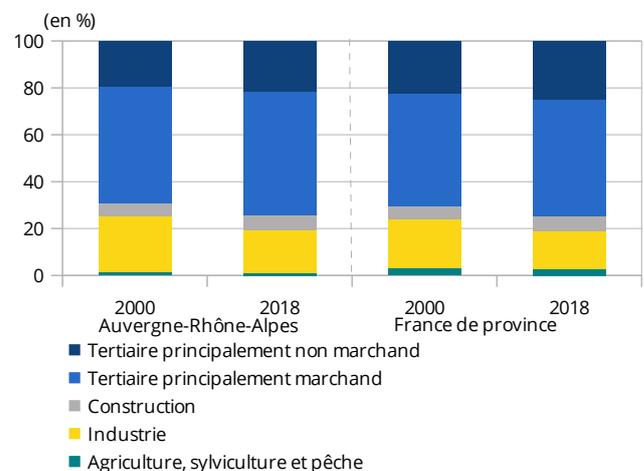
Le PIB par habitant est de 34 120 euros dans la région, soit 4 000 euros de plus qu'en France de province. Auvergne-Rhône-Alpes reste toutefois en retrait du niveau de la France entière, tiré vers le haut par l'Île-de-France, qui présente une production de richesse élevée ► [méthode et limites](#). Enfin, le PIB par emploi est de 78 900 euros en Auvergne-Rhône-Alpes, de nouveau première région de France de province. L'implantation de nombreux emplois à forte valeur ajoutée dans la région explique ce haut niveau.

## Le tertiaire compte pour les trois quarts de la valeur ajoutée régionale

En Auvergne-Rhône-Alpes, 74 % de la **valeur ajoutée** provient du secteur tertiaire. Depuis 2000, la part de ce dernier a fortement augmenté (+ 5 points) ► [figure 1](#). Au sein des services marchands, la part des activités scientifiques, techniques et des services administratifs et de soutien progresse le plus rapidement, suivie par les activités immobilières. La part des services principalement non marchands, comprenant l'administration publique, l'enseignement, la santé et le social, s'accroît également. À l'inverse, la part relative du commerce et de l'information-communication dans le total régional régresse légèrement. Néanmoins, leur valeur ajoutée **en volume** grandit nettement, à l'instar de toutes les branches du secteur tertiaire.

L'industrie occupe une place importante dans l'économie d'Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, elle représente 18 % de la valeur ajoutée régionale, près de 5 points de plus qu'en France. Bien que sa part dans le total régional diminue régulièrement, sa valeur ajoutée n'en reste pas moins en nette croissance, progressant de 22 % en volume depuis 2000, contre + 60 % pour l'ensemble des secteurs. La fabrication d'autres produits industriels, branche qui inclut les industries chimique, pharmaceutique, plastique et métallique, compte pour plus de la moitié de la création de richesse dans l'industrie régionale.

## ► 1. Répartition sectorielle de la valeur ajoutée en 2000 et 2018



**Lecture :** en 2018, 74,2 % de la valeur ajoutée d'Auvergne-Rhône-Alpes est générée par le secteur tertiaire, dont 52,7 % par le tertiaire principalement marchand et 21,5 % par le tertiaire non marchand. L'industrie génère 18 %, la construction 7 % et l'agriculture 1 %.  
*Source : Insee, comptes régionaux des ménages, version définitive, base 2014*

La construction représente 6,5 % de la valeur ajoutée régionale. Cette part reste stable sur les dernières années. En volume, elle double quasiment entre 2000 et 2018. Enfin, la branche regroupant l'agriculture, la sylviculture et la pêche reste largement en retrait. Comparée aux autres secteurs, sa valeur ajoutée progresse peu depuis 2000 (+ 6 %).

### Plus de revenus d'activité, moins de prestations sociales

En 2017, le **revenu disponible brut** (RDB) total de la région s'élève à 169,5 milliards d'euros ► **figure 2**. Ramené à un niveau par habitant, le RDBH est de 21 290 euros. À nouveau, Auvergne-Rhône-Alpes se classe deuxième région derrière l'Île-de-France, dépassant largement les autres régions de province sur les deux indicateurs. Entre 2007 et 2017, le RDBH progresse de 12,8 % dans la région, en suivant de près les évolutions de France de province (+ 12,2 % contre + 8,4 % en Île-de-France).

Les revenus d'activité représentent 64 % de la fraction positive du RDB, soit 2 points de plus qu'en France de province. En dix ans, ces derniers ont progressé de 15 % en volume, évolution similaire au niveau national. Le revenu primaire, correspondant à la somme des revenus d'activité et des revenus du patrimoine, s'élève dans la région à 24 340 euros par habitant, soit 10 % de plus qu'en France de province. Cependant, l'écart n'est plus que de 6 % sur le revenu disponible brut par habitant, qui tient compte de l'effet de redistribution lié aux prélèvements et aux versements de prestations sociales. En effet, le revenu primaire est soumis à des cotisations sociales et des impôts directs qui, rapportés au nombre d'habitants, sont plus importants en Auvergne-Rhône-Alpes (10 580 euros contre 9 750 euros en France de province), tandis que les prestations sociales par habitant sont légèrement plus faibles dans la région. ●

Frédéric Lahi (Insee)

## ► 2. Formation du revenu disponible brut des ménages en 2017

		Auvergne-Rhône-Alpes			France de province		
		Formation du RDB des ménages (en millions d'euros)	Formation du RDB des ménages par habitant (en euros)	Structure du RDB des ménages (en %)	Formation du RDB des ménages (en millions d'euros)	Formation du RDB des ménages par habitant (en euros)	Structure du RDB des ménages (en %)
Revenus d'activité	(+)	161 794	20 319	95,4	968 707	18 452	91,9
<i>dont revenus mixtes</i>		15 006	1 884	8,9	90 366	1 721	8,6
Revenus du patrimoine	(+)	32 014	4 021	18,9	194 419	3 704	18,5
Transferts courants	(+)	-16	-2	0,0	-383	-7	0,0
Cotisations sociales	(-)	58 360	7 329	34,4	354 992	6 762	33,7
Impôts directs	(-)	25 875	3 250	15,3	156 639	2 984	14,9
Prestations sociales en espèces	(+)	59 938	7 527	35,4	403 018	7 677	38,2
<b>Revenu disponible brut</b>	<b>(=)</b>	<b>169 494</b>	<b>21 286</b>	<b>100,0</b>	<b>1 054 130</b>	<b>20 080</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, *comptes régionaux des ménages, version définitive, base 2014*

### ► Définitions

Le **produit intérieur brut** (PIB) vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire pendant une période donnée. Il représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

La croissance « **en volume** » du PIB est l'évolution de cette grandeur une fois retiré l'effet de l'évolution des prix.

La **valeur ajoutée** correspond au solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Les **PIB régionaux en volume** sont estimés à partir du PIB national en volume à l'aide de la structure des valeurs ajoutées régionales en volume. Ces dernières résultent de l'agrégation des valeurs ajoutées régionales en volume par branche. Chacune d'entre elles est obtenue en rapportant la valeur ajoutée régionale par branche à prix courants à l'indice de prix national par branche, ce qui équivaut à appliquer la structure des valeurs ajoutées en valeur à la valeur ajoutée en volume de la branche. Par souci de cohérence avec la comptabilité nationale, la somme des valeurs ajoutées régionales de chaque branche est ajustée sur la valeur ajoutée de France métropolitaine fournie par les comptes nationaux.

Le **revenu disponible brut** (RDB) est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés) et des revenus du patrimoine comprenant les revenus nets de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et les revenus fonciers. On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts directs versés.

### ► Méthode et limites

La valeur ajoutée des branches marchandes au niveau régional est déterminée par l'appariement des sources Fare (Fichier approché des résultats d'Esane) et Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). Ces deux sources permettent de localiser l'ensemble de l'activité économique au travers des effectifs et des rémunérations des établissements.

Le Fare, qui contient les principales variables des comptes des entreprises, donne la valeur ajoutée de chaque entreprise. Cette valeur ajoutée est régionalisée au prorata de la masse salariale de chaque établissement via les données de Flores. Les valeurs ajoutées des établissements sont ensuite agrégées par secteur d'activité et région.

La répartition historique des salaires en France, avec des revenus plus élevés situés dans les grandes métropoles, biaise la répartition apparente de la production. Avec cette méthode, l'Île-de-France notamment est avantagée dans le calcul de sa valeur ajoutée et de son PIB au détriment des autres régions.

### ► Pour en savoir plus

- PIB et VA régionaux 2015 à 2018, données détaillées téléchargeables
- Bilan économique 2019, *Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes* n° 22, juin 2020
- « En 2017, le revenu disponible brut des ménages reste plus élevé en Île-de-France », *Insee Focus* n° 214, novembre 2020

